



## DOSSIER DE PRESSE

Le « Pass'Engagement » - Débats citoyens  
Inciter à une citoyenneté active et responsable

Contact presse :  
Claudine Pasquier ou Stéphanie Premel  
Tel.02 96 62 63 28  
PASQUIERClaudine@cg22.fr ou PREMELStephanie@cg22.fr

Conseil  
Général



Les Côtes d'Armor,  
*c'est avec VOUS , c'est avec NOUS*

## La jeunesse une des priorités du Département des Côtes d'Armor

La jeunesse, priorité du Département, est un enjeu important et une véritable ressource : avec plus de 60 millions d'euros/an consacrés aux jeunes de 11 à 25 ans, les Côtes d'Armor les a placés au cœur de son action. Dans un contexte aujourd'hui marqué par une crise économique et sociale dont les jeunes sont les premières victimes, il est apparu nécessaire de renouveler le projet pour et avec les jeunes en repensant l'intervention départementale pour une nouvelle politique jeunesse.

Tel est l'engagement, affirmé lors de la session d'installation du 31 mars 2011, pour accompagner, de façon transversale et globale, les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle durable mais également pour leur permettre de trouver leur place dans notre société.

### *En 2012, une vaste consultation des jeunes de 18 à 25 ans*

Initiée début 2012, une démarche de consultation et de concertation en direction des jeunes et des acteurs de la jeunesse a été lancée aux fins de travailler ensemble à la co-construction de cette nouvelle politique jeunesse et a mobilisé : 140 partenaires de terrain, 1500 jeunes rencontrés, une centaine de collectivités locales... confirmant une véritable préoccupation et ambition partagée pour ce public.

### *Une nouvelle politique jeunesse*

Le Département a, ainsi, voté une enveloppe supplémentaire de 6 M€ sur cinq ans pour financer des initiatives innovantes répondant aux attentes des 18-25 ans en matière d'insertion et de stabilisation professionnelle, d'insertion citoyenne, d'accès aux soins, de mobilité et d'accès au logement. Elle suit deux axes stratégiques :

- Agir pour l'emploi et l'insertion des jeunes costarmoricains dont la mesure phare est les emplois d'avenir.
- Inciter à une citoyenneté active et responsable avec au côté du Pass'Engagement, l'organisation des débats citoyens et la mise en œuvre d'un service de colocation intergénérationnelle.

### *Un nouveau dispositif en expérimentation : le « Pass'Engagement »*

Le nouveau dispositif s'adresse à l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 25 ans souhaitant développer un projet personnel et/ou professionnel nécessitant un soutien particulier et temporaire dans le cadre d'un accompagnement personnalisé. En contrepartie, ils devront s'investir dans une association costarmoricaine pendant un an.

Cette aide ne se substitue pas aux aides départementales de droit commun pouvant être sollicitées par ailleurs, telles que le Fonds d'aide aux jeunes, l'aide éducative jeunes majeurs... mais vient les compléter.

### *Favoriser l'engagement et la citoyenneté*

L'enjeu est de prévenir les inégalités d'insertion, de responsabiliser le jeune dans ses choix tout en favorisant l'engagement et la citoyenneté. Ce dispositif vise à redynamiser l'engagement citoyen de jeunes, voire de susciter des vocations bénévoles et un engagement futur, favorisant le dynamisme associatif.

# Le « Pass'Engagement »

## *L'objectif du « Pass'Engagement »*

Aider les jeunes de 18 à 25 ans à financer leurs projets – formation, insertion, mobilité, etc. - en échange d'un engagement citoyen bénévole d'intérêt public et solidaire.

## *Le public visé*

Les jeunes de 18 à 25 ans, quelque soit leur situation, domiciliés sur le territoire costarmoricain (jeunes issus du territoire et/ou justifiant d'une adresse dans les Côtes d'Armor) depuis plus de 6 mois.

## *Descriptif de l'action*

Cette bourse, à concurrence de 2 000 € en fonction du projet présenté, peut être mobilisée pour accompagner un projet personnel et/ou professionnel. Il peut s'agir, par exemple, de financer une formation qualifiante (professionnelle, étudiante, Bafa), de se déplacer (permis de conduire, titres de transports), ou encore de se doter d'une mutuelle (liste non exhaustive).

En contrepartie, le jeune devra exercer un engagement annuel (hors adhésion) d'une centaine d'heures sur une action d'intérêt général (notion de service rendu à la personne) dans une association costarmoricaine (animations en EHPAD, soutien scolaire, encadrement d'activités sportives, culturelles, formation des pairs/intergénérationnelle... à raison de 3h par semaine par exemple, c'est bien la notion d'engagement dans la durée qui est souhaitée).

Une formation sur le monde associatif lui sera également proposée.

## *Calendrier*

Date limite de dépôt des dossiers : **24 mai 2013**

Examen des projets et échange avec le jeune dépositaire : **juin à mi juillet 2013**

## *Conditions et modalités d'attribution de l'aide*

Le jeune doit adresser au conseiller technique sport et jeunesse (CTSJ) de son territoire (lieu de dépôt : coordonnées MDD) le dossier type (à retirer sur le site du CG) accompagné des pièces demandées présentant son projet et motivant sa demande.

## *Modalités et critères de sélection*

Les dossiers feront l'objet d'un examen par une commission technique territoriale selon les éléments d'appréciation suivants : pertinence du projet et l'engagement citoyen bénévole.

Un entretien avec le jeune aura lieu afin d'évaluer la situation, de valider ses motivations, son engagement, d'échanger sur son projet et de dégager les axes d'accompagnement à mettre en œuvre.

## Les débats citoyens

Ces débats devront prendre forme le même soir, autour d'un thème commun, et répartis sur divers lieux du territoire départemental.

Les objectifs de cette initiative sont de redonner un sens au débat démocratique et à l'éducation populaire et de favoriser les dynamiques intergénérationnelles mais surtout de valoriser les potentialités et le savoir faire des jeunes (18 à 25 ans). C'est pourquoi le Conseil général souhaite qu'ils soient portés, organisés et animés par les jeunes du territoire.

Le cas échéant, un accompagnement/ formation à l'animation de débats sera proposé aux jeunes intéressés par cette action. Les associations de jeunes et/ou jeunes individuels qui animeront ces débats bénéficieront d'une aide financière à déterminer.

Les jeunes intéressés peuvent s'inscrire tout de suite auprès du Service jeunesse et éducation populaire au Conseil général des Côtes d'Armor, Tel. 02 96 62 85 34.